



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 décembre 2022 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

ABSENCE :

Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 05

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse commence en rappelant les 33 ans des événements de la Polytechnique et demande à tenir une minute de silence pour toutes les victimes de violence conjugale.

Elle mentionne que le 5 décembre était la journée internationale des bénévoles, et une soirée a été tenue pour reconnaître l'apport des bénévoles de l'arrondissement.

Mme Bourgeois souligne le début des travaux du parc Clémentine-de La Rousselière.

Elle termine en soulignant un bon temps des Fêtes.

CA22 30 12 0339

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA22 30 12 0340

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2022, à 19h.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Question sur les camions lourds sur le boulevard Perras;
- Question sur les foyers extérieurs;
- Demande sur les espaces de stationnement dans les rues;
- Question sur l'accessibilité de la Gare d'Anjou;
- Question sur la décontamination des sols;
- Demande sur le déneigement des sentiers pédestres;
- Demande sur le copartage des sentiers dans les parcs;

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Marie-Claude Baril encourage l'achat local pour la période des Fêtes et les dons lors de la collecte de denrées alimentaires.

Madame la conseillère Virginie Journeau commence par souligner la journée internationale des handicapés. Elle mentionne qu'un citoyen de l'arrondissement est finaliste à une compétition de danse nationale et nous fait sa suggestion de lecture mensuelle. Elle enchaîne sur la réception de la COP15 à Montréal. Elle termine en encourageant les inscriptions pour les activités sportives.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà commence par son malaise quant au projet Espace Rivière et critique le manque de financement menant à l'entretien de certaines installations.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine enchaîne sur l'importance de l'amélioration continue des services de proximité pour le bien-être des citoyens et qu'on peut également avoir de grands projets comme Espace Rivière qui est important. Elle souligne le 50^e anniversaire d'un organisme, Bureau de la communauté haïtienne de Montréal, son histoire et les accomplissements de son fondateur, Paul Déjean dont une place à Rivières-des-Prairies porte son nom. Elle enchaîne sur la tenue d'une activité de Noël au parc Saint Joseph. Elle termine en encourageant l'inscription à une application annonçant les opérations de déneigement. Elle souhaite à tous de joyeuses fêtes sécuritaires.

Madame la conseillère Lisa Christensen commence par faire part de sa déception sur la critique de M. Rapanà. Elle enchaîne sur l'événement du Village de Noël au parc Saint Joseph. Sur un autre ordre d'idées, elle annonce les différents investissements dans les organismes locaux qui seront votés durant la séance. Elle termine en souhaitant un joyeux Noël.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé.

CA22 30 12 0341

AUTORISER - MONSIEUR LUC CASTONGUAY - DIRECTEUR DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES - DÉPOSER - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRES-POINTE-AUX-TREMBLES - DOSSIERS - PROJET - JARDINS COMMUNAUTAIRES - LES ARPENTS VERTS - RICHELIEU - SAINTE-MARIA-GORETTI - BUREAU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SOUTIEN - ARRONDISSEMENTS - AMÉNAGEMENT - RÉFECTION - JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS PUBLICS

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les dossiers de projet de mise à niveau des jardins communautaires Les Arpents Verts, Richelieu et Sainte-Maria-Goretti auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

De désigner monsieur Luc Castonguay, directeur du développement du territoire et des études techniques à signer la convention entre l'arrondissement et le bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

12.01 1229366003

CA22 30 12 0342

CONFIRMER - CONFORMITÉ - DEMANDE - OCTROI DE DROITS - EFFECTUÉE - AUPRÈS - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUE - MISE EN PLACE - QUAIS FLOTTANTS - PARC DU FORT-DE POINTE-AUX-TREMBLES - CONFIRMER - INSTALLATIONS - UTILISÉES - À DES FINS - NON LUCRATIVES

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De confirmer la conformité de la demande d'octroi de droits effectuée auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la mise en place de quais flottants au parc du Fort-De-Pointe-aux-Trembles;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à conserver les installations de quais du site du parc du Fort-De-Pointe-aux-Trembles à des fins publiques et non lucratives.

ADOPTÉ

12.02 1229366004

CA22 30 12 0343

MOTION - SOUTENIR - ENGAGEMENT DE MONTRÉAL - VILLES UNIES - ACTION - BIODIVERSITÉ - CADRE - COP15 - MONTRÉAL - BIODIVERSITÉ

ATTENDU QUE la 15e Conférence des Parties (COP15) sur la biodiversité se tiendra à Montréal du 7 au 19 décembre prochain et rassemblera des gouvernements du monde entier;
ATTENDU QUE les villes sont aux premières loges pour constater la perte de biodiversité mondiale et en subir les conséquences;

ATTENDU QU'en tant que gouvernements de proximité, les villes sont bien placées pour agir concrètement et rapidement pour freiner ce déclin;

ATTENDU QU'à l'approche de ce grand rendez-vous qu'est la COP15, la mairesse de Montréal et ambassadrice mondiale ICLEI pour la biodiversité locale, Valérie Plante, appelle les villes à poursuivre et accélérer leurs actions pour protéger la biodiversité et les écosystèmes;

ATTENDU QUE la mairesse de Montréal invite les villes à s'engager à accomplir 15 actions concrètes, cohérentes avec le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

ATTENDU QUE les 15 actions consistent à:

1. Intégrer la biodiversité à la planification territoriale et réglementaire;
2. Rétablir et restaurer les écosystèmes et leur connectivité;
3. Conserver les milieux naturels existants grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures efficaces et équitables;
4. Assurer la conservation et de rétablissement des espèces vulnérables, sauvages et domestiques, et gérer efficacement leurs interactions avec l'humain;
5. Contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts;
6. Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine;
7. Viser l'élimination des déchets plastiques;
8. Viser la réduction de l'utilisation des pesticides du deux tiers au moins;
9. Contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques grâce à des approches fondées sur les écosystèmes;
10. Viser à ce que les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture urbaines soient accessibles, gérées durablement et contribuent à la sécurité alimentaire;
11. Prioriser les solutions basées sur la nature en matière de protection contre les aléas et événements climatiques extrêmes et de régulation de la qualité de l'air et de l'eau;
12. Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès équitable à ces espaces;
13. Intégrer la biodiversité dans les cadres de gouvernance et les politiques publiques, et accroître les ressources financières allouées à sa conservation et à sa gestion durable;
14. Contribuer, par l'éducation et la participation citoyenne, à ce que les populations et les entreprises soient encouragées à faire des choix responsables envers la biodiversité et aient les moyens et les connaissances pour le faire;
15. Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions et au processus d'acquisition et de transmission des connaissances;

ATTENDU QUE ces actions sont également cohérentes avec l'initiative CitiesWithNature et l'Accélérateur pour la nature urbaine du C40;

ATTENDU QUE par ce signal fort, les villes signataires de l'Engagement de Montréal démontrent le leadership et l'ambition des villes du monde entier d'agir promptement et d'influencer leurs partenaires à faire de même, afin d'inverser la tendance et protéger notre biodiversité;

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau
Madame la conseillère Lisa Christensen, Madame la conseillère Daphney Colin,
Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles soutienne les actions de la Ville de Montréal afin d'inspirer d'autres villes à prendre des mesures audacieuses en faveur de la biodiversité.

ADOPTÉ

15.01

20.01 VACANT

CA22 30 12 0344

OCTROYER - COMPAGNIE 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) - CONTRAT - SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE À TARIF HORAIRE - RÉPARATION MINEURE OU REMPLACEMENT DE BOÎTIERS DE SERVICE D'EAU - AINSI - NETTOYAGE DE BOÎTIERS DE VANNES - TRAVAUX - LIEN - ACTIVITÉS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - TROIS ANS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 22-19426, LOT 1

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer, au seul soumissionnaire, soit à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), le contrat pour les services d'excavation pneumatique pour des travaux en lien avec les activités d'entretien et de nettoyage du réseau d'aqueduc de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant total de 305 373,60 \$, taxes incluses pour une durée de trois ans. Appel d'offres public numéro 22-19426, Lot 1 (1 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense de 305 373,60 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement de la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL).

ADOPTÉ

20.02 1229285005

20.03 VACANT

CA22 30 12 0345

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - TRAFFIC LOGIX CORP - FOURNITURE - 14 AFFICHEURS DE VITESSE - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO ING22-10 (1 OFFRE DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Traffic Logix Corps, pour la fourniture de 14 afficheurs de vitesse, au montant de 57 828,98 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro ING22-10 (1 offre de service);

D'autoriser une dépense de 57 828,98 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1224281046

CA22 30 12 0346

OCTROYER - CONVENTION DE SERVICES GRÉ À GRÉ - ORGANISME AXIA SERVICES - SERVICES D'UN APPARITEUR À LA MAISON DU CITOYEN - 1ER JANVIER 2023 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2025 - AUTORISER - DÉPENSE ADDITIONNELLE - DEMANDE - BESOINS SUPPLÉMENTAIRE PONCTUELS DE PERSONNEL

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de services professionnels de gré à gré avec l'organisme AXIA Services, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, établissant des modalités et conditions de la prestation de services au montant de 224 073 \$, taxes incluses, pour les services d'un appa-riteur à la Maison du citoyen;

D'autoriser une dépense de 224 073 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, afin de couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel, si requis;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1227960014

CA22 30 12 0347

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - KALITEC - FOURNITURE - 10 AFFICHEURS DE VITESSE - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO ING22-11 (1 OFFRE DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Kalitec pour la fourniture de 10 afficheurs de vitesse, au montant de 58 204,94 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro ING22-11 (1 offre de services);

D'autoriser une dépense de 58 204,94 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1224281045

CA22 30 12 0348

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 64 809 \$ au Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1224561007

CA22 30 12 0349

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 20 663 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1224561008

CA22 30 12 0350

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB D'HALTÉROPHILIE DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 6 519 \$ au Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1224561009

CA22 30 12 0351

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB GYMNASCENTRE - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 21 542 \$ au Club Gymnacentre pour le soutien de sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1224561010

CA22 30 12 0352

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 14 919 \$ au Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien de sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1224561011

CA22 30 12 0353

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉQUIPE RDP - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 95 000 \$ à l'Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1224561012

CA22 30 12 0354

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 61 772 \$ à Loisirs communautaire Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.13 1224561013

CA22 30 12 0355

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 82 657 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.14 1224561014

CA22 30 12 0356

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau
appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 705 355 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.15 1224561015

CA22 30 12 0357

OCTROYER - SIX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - FONDS LOCAL EN PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JEUNESSE - ANNÉE 2023 - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - ÉQUIPE RDP - APPROUVER - CONVENTIONS - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer six contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2023, tel qu'il suit :

Organisme	Projet	Contribution financière
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.	Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse	50 000 \$
Centre de promotion communautaire le Phare	Jeunes en action	10 000 \$
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	Prévention de la délinquance MDJ-RDP	10 000 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies	Brigade 4 saisons	10 000 \$
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	Programmation multimédia et social de prévention et d'intervention pour notre communauté de jeunes	10 000 \$
Équipe RDP	Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier Rivière-des-Prairies	10 000 \$

D'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et les conditions des versements de cette contribution financière;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.16 1228880004

CA22 30 12 0358

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - NON RÉCURRENT - ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE MONTRÉAL (ALPHA) - RÉALISATION - PROJET - INTERVENTION EN LOISIR - PERSONNES - LIMITATIONS PHYSIQUES OU NEUROLOGIQUES - APPROUVER - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant la somme de 2 856 \$, à l'organisme l'Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA), pour la réalisation du projet d'intervention en loisir pour les personnes ayant des limitations physiques ou neurologiques étant en cours pour l'année 2022;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.17 1228559004

CA22 30 12 0359

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - OCTOBRE 2022 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 24 SEPTEMBRE AU 28 OCTOBRE 2022 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - OCTOBRE - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - OCTOBRE 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'octobre 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2022.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'octobre 2022 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'octobre 2022.

ADOPTÉ

30.01 1222468009

CA22 30 12 0360

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE RÉGULIÈRE - 4 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 4 novembre 2022.

ADOPTÉ

30.02

CA22 30 12 0361

MODIFIER - DIVERS - RÈGLEMENT D'EMPRUNTS - RÉDUIRE - MONTANT - EMPRUNT - INITIALEMENT AUTORISÉ - RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS - RCA07-E030 - RCA08-E041- RCA08-E046 - RCA09-E057 - RCA12-E092 - RCA13-E107 - RCA14-E127 - RCA14-E129 - RCA15-E138 - RCA15-E142 - RCA15-E143 - RCA16-E147 - RCA16-E152 - RCA17-E155 - RCA17-E156

ATTENDU QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe A, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE soient modifiés chacun des règlements énumérés à l'annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne "Ville Emprunt (b)" de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

ET QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

30.03 1227960015

CA22 30 12 0362

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - CONFÉRENCE SAINT-ENFANT-JÉSUS - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - CONFÉRENCE SAINTE-MARIA-GORETTI - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - CLUB DE BRIDGE DES AÎNÉS DE ROUSSIN - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Saint-Enfant-Jésus, pour le dépannage alimentaire dans Pointe-aux-Trembles.
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Sainte-Maria-Goretti, pour le dépannage alimentaire au bout de l'Île, entre 67e et 100e avenue.
- 3 075 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, pour la campagne de financement de la Guignolée 2022.

- 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, pour leur campagne de financement.
- 200 \$ au Club de Bridge des Aînés du Centre de Loisirs et Ressources Roussin, pour l'organisation d'événement annuel 2022-2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.04 1223997008

CA22 30 12 0363

OFFRIR - SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER (SIRR) - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL MÉTROPOLÉ DU QUÉBEC (RLRQ., C. C-11.4) - TRAVAUX - PROGRAMME DE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES - RÉFECTION MINEURE DE TROTTOIRS - 2023 - INCLUS - RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE (RAAV) - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2023, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1224281044

CA22 30 12 0364

OFFRIR - CONSEIL MUNICIPAL - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - MÉTROPOLÉ DU QUÉBEC (RLRQ., C. C-11.4) - PROGRAMME DU SIRR - PROGRAMME DE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES - TRAVAUX - RAPIÈÇAGE MÉCANIQUE - RUE NOTRE-DAME - ENTRE - 1ÈRE AVENUE - BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - INCLUS - RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE (RAAV) - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge le programme du SIRR de maintien des infrastructures pour des travaux de rapièçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1ère avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1224281048

CA22 30 12 0365

AUTORISER - ENTENTE DE COLLABORATION - ENTRE - VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - LOISIR ET SPORT

**LANAUDIÈRE - CADRE - STRATÉGIE RÉGIONALE DE FINANCEMENT PLEIN AIR-PHASE -
DÉSIGNER - MADAME VALÉRIE LAFOREST - DIRECTRICE DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES
LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - SIGNER - LADITE ENTENTE**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Loisir et Sport Lanaudière dans le cadre de la Stratégie régionale de financement plein air-phase;

D'autoriser madame Valérie Laforest, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer l'entente.

ADOPTÉ

30.07 1223163001

CA22 30 12 0366

**DEMANDER - COMITÉ EXÉCUTIF - ARTICLE 144 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL,
MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ., C. C-11.4) - MODIFIER - BUDGET - VILLE - VOLET - BUDGET
DE FONCTIONNEMENT - TENIR COMPTE - RÉCEPTION - ARRONDISSEMENT - AIDE FINANCIÈRE
- PROVENANT - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROGRAMME DE SOUTIEN -
CRÉATION - CONSOLIDATION D'ESPACES JEUNESSE MONTRÉALAIS - 2022-2026 - PROJETS -
ACTIVITÉS CONSULTATIVES JEUNESSE - ANIMATION ET INTERVENTION AU PÔLE RENÉ-
MASSON**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 84 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson".

ADOPTÉ

30.08 1227960016

CA22 30 12 0367

AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT NUMÉRO RCA22-30112

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA22-30112 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037) ».

40.01 1221163002

CA22 30 12 0368

ADOPTION - PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO RCA22-30112

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA22-30112 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037) ».

ADOPTÉ

40.02 1221163002

CA22 30 12 0369

AVIS DE MOTION - 2023-2025 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E188

Madame Marie-Claude Baril conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA22-E188 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

40.03 1223179001

CA22 30 12 0370

ADOPTION - 2023-2025 - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E188

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet du règlement d'emprunt numéro RCA22-E188 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

ADOPTÉ

40.04 1223179001

CA22 30 12 0371

AVIS DE MOTION - 2023-2025 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E189

Madame Virginie Journeau conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

40.05 1224939002

CA22 30 12 0372

ADOPTION - 2023-2025 - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E189

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.06 1224939002

CA22 30 12 0373

AVIS DE MOTION - 2023-2025 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E190

Madame Nathalie Pierre-Antoine conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments ».

40.07 1224939001

CA22 30 12 0374

ADOPTION - 2023-2025 - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E190

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments ».

ADOPTÉ

40.08 1224939001

CA22 30 12 0375

AVIS DE MOTION - 2023-2025 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E191

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA22-E191 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 305 000 \$ pour le programme de la gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques ».

40.09 1222468010

CA22 30 12 0376

ADOPTION - 2023-2025 - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E191

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E191 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 305 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques ».

ADOPTÉ

40.10 1222468010

CA22 30 12 0377

AVIS DE MOTION - 2023-2025 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E192

Madame Marie-Claude Baril conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA22-E192 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

40.11 1229366005

CA22 30 12 0378

ADOPTION - 2023-2025 - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E192

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E192 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

ADOPTÉ

40.12 1229366005

CA22 30 12 0379

AVIS DE MOTION - 2023-2025 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E193

Madame Virginie Journeau conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA22-E193 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière ».

40.13 1224281047

CA22 30 12 0380

ADOPTION - 2023-2025 - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E193

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E193 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière ».

ADOPTÉ

40.14 1224281047

CA22 30 12 0381

AVIS DE MOTION - 2023-2025 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E194

Madame Nathalie Pierre-Antoine conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA22-E194 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-Aux-Trembles ».

40.15 1229366006

CA22 30 12 0382

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E194

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E194 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-Aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.16 1229366006

CA22 30 12 0383

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E195

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA22-E195 intitulé : « Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 ».

40.17 1226425007

CA22 30 12 0384

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E195

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E195 intitulé : « Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 ».

ADOPTÉ

40.18 1224860012

CA22 30 12 0385

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 21 NOVEMBRE 2022 - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT RCA09-Z01-047

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 novembre 2022, relativement au premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-047 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), afin d'encadrer la conversion d'un usage de la classe d'usages "H5-Habitation collective" vers d'autres types d'usages, et revoir diverses dispositions d'application générale relatives à cette classe d'usages ».

ADOPTÉ

40.19

CA22 30 12 0386

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 21 NOVEMBRE 2022 - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-146

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 novembre 2022, relativement au premier projet de la résolution numéro PP-146 intitulée : « Projet particulier visant la construction d'un projet résidentiel de six logements ainsi qu'un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.20

CA22 30 12 0387

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-146

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à construire un bâtiment de six logements et un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, aux fins d'un usage « Habitation multifamiliale » faisant partie de la classe d'usages H.4 et d'un usage « Habitation bifamiliale » faisant partie de la classe H.2 dans la zone 042;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance tenue le 7 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 1er novembre 2022 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions contenues dans cette résolution sont susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-146 intitulée : « Projet particulier visant la construction d'un projet résidentiel de six logements ainsi qu'un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.21 1220394009

CA22 30 12 0388

ADOPTION - AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30109

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement et la Ville de Montréal ont adopté plusieurs plans et politiques qui concerne la transition écologique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA22-30109 intitulé : « Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.22 1224281041

CA22 30 12 0389

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30110

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'avis de motion du présent règlement donné à la séance du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA22-30110 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) » pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.23 1227960012

CA22 30 12 0390

ADOPTION - AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30111

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 1er novembre 2022 et l'adoption et le dépôt du projet de règlement à cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA22-30111 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2023) ».

ADOPTÉ

40.24 1224860013

CA22 30 12 0391

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-144

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à occuper le bâtiment situé aux 8255-8265, avenue Marco-Polo, aux fins d'un usage « Entrepreneurs et matériaux de construction » faisant partie de la classe d'usages C.4 - commerce et service lourd, laquelle n'est pas autorisée dans la zone 540;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance tenue le 9 septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 octobre 2022 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 27 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution le 1er novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions contenues dans cette résolution sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, la résolution numéro PP-144 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'occupation par un usage de la classe d'usages C.4 du bâtiment situé aux 8255-8265, avenue Marco-Polo, sur lot numéro 1 279 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.25 1225909004

CA22 30 12 0392

**APPROBATION - RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2022 -
ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver et de ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-F** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA22-30105)-002-B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-F** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-F** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-F** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.26 1222971001

CA22 30 12 0393

**RENOUVELLEMENT - MANDAT - MEMBRE SIÈGEANT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De renouveler le mandat de monsieur Michael MacNeil citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2024.

ADOPTÉ

51.01 1223971004

CA22 30 12 0394

DÉPÔT - DÉCLARATION - INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - CONSEILLÈRES D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit, madame Nathalie Pierre-Antoine, madame Daphney Colin, ainsi que madame Marie-Claude Baril.

ADOPTÉ

60.01 1224860015

CA22 30 12 0395

DÉPÔT - COMITÉ EXÉCUTIF - BILAN ANNUEL DES DÉPENSES - 31 DÉCEMBRE 2021 - RAPPORT - EXERCISE - ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - 15 NOVEMBRE 2022 - RAPPORT SEMESTRIEL - ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE - 15 NOVEMBRE 2022 - EXERCISE - ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - GESTION - MATIÈRES RESIDUELLES - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2022, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2022 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.02 1227960013

CA22 30 12 0396

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 32,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2023.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement